



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE SHIPPAGAN À LA SALLE ERNEST RICHARD**

DATE : Le 16 juillet 2018

HEURE : 12 h

PRÉSENCES : Anita Savoie Robichaud, Kassim Doumbia, Marie-Lou Noël, Patrice-Éloi Mallet, Rémi Hébert et Brigitte Mazerolle Arseneau

ABSENTS : Percy Mallet et Mylène Chiasson

Points à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 12h38

2. Divulgarion de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Résolution : Plan quinquennal révisé de dépenses en immobilisation pour l'entente administrative - Fonds de taxes sur l'essence

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le document intitulé Plan quinquennal de dépenses en immobilisation révisé de la Ville de Shippagan 2014-2018 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Résolution : Sentier Rivage – réparations

Deux (2) sections pour un total d'environ 49 mètres du Sentier Rivage à Shippagan sont affaissées et le coût pour en faire la réparation est de 22 000\$. Dans le but de maintenir notre infrastructure pertinente et sécuritaire aux utilisateurs, il est donc proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia d'autoriser la municipalité à faire les travaux de réparation d'un montant de 22 000\$ à même le budget de capital général de 2018, soit dans réparation infrastructure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PV réunion extraordinaire 16 juillet 2018

VILLE DE SHIPPAGAN

Anita Savoie Robichaud MAIRE

Brigitte Mazerolle Arseneau SECRÉTAIRE
MUNICIPAL

adjointe

6. Résolution : Affichage – promotion 2^e ville la plus heureuse au Canada

En considérant la résolution adoptée le 4 juin 2018 selon laquelle le conseil municipal donne le mandat à l'administration de faire la promotion du résultat de l'étude réalisée par des chercheurs de la Vancouver School of Economics, le concept choisi pour l'affichage est le #1 avec les modifications apportées. Il est donc proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice Eloi Mallet d'autoriser la municipalité à défrayer les frais d'une affiche pour la promotion d'un montant de 906,76\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 13h05

6. Parole au public

La maire donne la parole au public.